

Rencontres Jeune Création 2003 - Annulation du versement de la subvention à l'Association Acrylique

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Compagnie Acrylique avait été retenue pour participer à l'édition 2003 des Rencontres Jeune Création organisées par la Ville de Besançon.

Une subvention de 1 500 € avait à ce titre été votée par le Conseil Municipal du 20 mars 2003, sur proposition de la Commission Culturelle.

Dans son évolution finale, le spectacle s'appuyait sur le texte de Samuel Beckett «En attendant Godot» et l'association a dû demander l'autorisation via la SACD aux ayants-droits ; devant l'incertitude de la réponse et des délais incompatibles avec la mise en place de la communication des RJC, il a été décidé, en accord avec l'association, de retirer la proposition du programme RJC 2003 et donc de suspendre le versement de la subvention prévue.

Fin juin, la réponse concernant l'autorisation d'utiliser le texte s'étant avérée négative, le report du projet pour l'automne devenait caduque.

Il est donc demandé d'annuler la subvention à l'association Acrylique au titre des RJC 2003 et de réintégrer les 1 500 € au budget général de la manifestation.

Il convient donc de transférer la somme de 1 500 € inscrite en dépenses à l'imputation 92-33-6574-89029/41010 sur l'imputation 92-33-6068-89029/41010.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette proposition.

Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.